



Aussi dans ce journal :

■ L'interview de Maître Ursulet, un des deux avocats des "Sept d'Océanis".

■ L'interview de la Consule Générale de Sainte-Lucie Johanna Salton.

Steeven Jean-Yves Zamor :
« Les autres ont pris le parti de vivre comme des mangoustes : vivons heureux, vivons cachés... »

Nou bon épi sa

Dépi après dézankazj-la, ou sé di anlo moun plen épi tout bagay. Yo pé pa sipòté ankò, boutey la plen oradjel.

Lot jou sé té yonndé jénes éti pa té lé Chelchè gadé yo, lè yo ka pasé. Kisiswa istati Fodfrans-lan oben tala an matinitjez fè pa koté Lavil Chelchè dan lézanné swasant. Eben yo fè yo ka gadé tè. Pou yo sé té ké ki an mòso simen.

Lasimenn avan sé té té moun asou Lanmenten ek dans Lisid éti mété la SME douvan tribinal. Yo ka réklamé dlo yo ka péyé koulé an lafontenn-yo. Yo di : nou bon tou !

Pabò Lamérik ka kolbògò aresté an neg, George Floyd ek yonn fini pa toufé'y épi pié'y anlè kou maléré-a ki pa té ka rivé espiré. Sa fraksé tout moun Lamérik blan kon neg. Mé pa asou isi-a tou, Jilbè pa gwo, mé i mandé an trantèn moun sanblé sanmdi apré-midi. I ka sanm yo koubaré'y pas sanmdi bonmaten, yonndé moun ki té adan anlot lin de MIR fè fann apa. Kidonk aprochan twasan moun défilé kanmenm. Menmsi nou pa rivé mété tet-nou an menm bonet-la pou fè an sel sanblé. Pou-

lemon tout moun an gaway.

Pabò Lafrans té ni manifestasion pou an jenn bray, Adama Traoré ki ped lavi'y tou apré lapolis mété lapat asou'y. Sa pasé telman mal, jennjan-an mò lè i rivé an konmisaria-a. Ou sé di lè'w sé an neg kisiswa koté-a, ou kon kochon laveynwel sé jou-tala. Es sé chans, oben rayisans dot moun éti pa sa wè'w ?

Sé konsa divizion ka opozé nou pou ni an vizion pli net. Chak bètafé ka kléré pou nam-li. Anni gadé apré yonn kasé kod-li épi prézidan-an, sé anlot ki lé fè kòy plézi tou. Dapré misié dlo té ké dépasé farin ek li tou i bon épi sa tou.

Manmay ou sé di kom nou lanmwatié 2020, 2021 sé dan si-mwa pou éleksion la CTM ka vini, tout moun koumansé chaché an tot.

Akondi Adjilbè, épi tousa poble an péyi-a, es anlo moun pa ka di an sitjet :
- Nou bon épi tou sa ! tout moun sé moun !

Jid



Bel poveb kréyol :
« Dlo dépasé farin »

RBR
LA RADIO DES HITS

WWW.RBRFM.COM

103.4 RBRfm.com 106.8 TÉL: 0596 60 00 90 | RADIORBR@GMAIL.COM

LA CONSCIENCE DE L'HISTOIRE (ODL)

L'un des chaînons manquants ?... (HLP)

Le triomphe du larbinisme intégral...(Aimé Césaire)

Le texte qui suit est la 1ere partie d'un article de l'historien Oruno D. Lara (bien connu de nos lecteurs), écrit juste après qu'il ait appris la destruction des 2 Statuts de V. Schoelcher en Martinique... On remarquera, à ce propos, que cette destruction de statuts ("historiques"), a été LA PREMIERE de notre période en cours, précédant donc ce qui s'est produit partout dans le monde depuis l'assassinat de Georges Floyd.

Et se trompe-t-on de beaucoup en disant que "Décembre 1959" à Fort-de-France aura été la première de ces révolutions d'une nouvelle génération de citoyens de l'après guerre 1939/1945 découvrant les pratiques de leurs dirigeants; car ceci sera suivi, en France, 09 ans après, par celle de mai 1968, quand furent identifiées les réalités de la post 2e guerre mondiale, et aussi aux Etats-Unis quand la nouvelle génération des campus américains appréciera ce que signifiait "La guerre du Vietnam"? Se trompe t'on de beaucoup, vraiment... ?...

Les trois titres de cet éditto sont à comprendre ainsi :

>> Le premier, est un point de vue argumenté de l'historien qui souligne la nécessité fondamentale pour tout citoyen (au sens plein) de nos espaces historiques d'acquiescer cette "conscience de l'histoire" sans laquelle, selon lui, toute action serait vaine voire contre-productive...

>> La seconde, est de moi, car, ce que raconte O.DL avec force précisions, explique le niveau de manipulations, inouï, auquel ont été soumis les dirigés de cette Ile. Et c'est ainsi qu'un de « mes chaînons manquants pour bien détramer « mon » histoire, (ici, il y en a 3) - que je ne comprenais absolument pas, reçoit ainsi un clair début de réponse:

1/ Pourquoi les 5000 à 6000 Martiniquais et Guadeloupéens qui ont bravé, dans des barques dérisoires, les flots de nos atlantiques nord et sud, pour s'engager dans la 2eme guerre mondiale n'ont-ils pas, DES LA FIN DE LA GUERRE, À LA LIBÉRATION, été IMMÉDIATEMENT couronnés pour leur bravoure, eux dont le rapport entre le nombre de "nos" résistants et la population de nos îles doit être 5 à 10 fois plus grand que le même rapport établi pour leurs collègues de "L'Hexagone"...

2/ Pourquoi les "chefs" de la "Révolution Nationale" en avril/mai 1943, MM. Emmanuel Rimbaud (un "Béké") et Victor Severe, maire de FdF jusqu'en 1941 (un 'homme de couleur" et Franc-maçon) , cette "révolution" qui a chassé "L'Amiral Robert" de Fort-de-France, l'une des premières, sinon la première, de tout l'empire français, n'ont-ils jamais été honoré autant que cette révolte symbolisait pour le pouvoir gaulliste...

3/ Pourquoi les "anciens combattants" de la Martinique, pourtant si férocelement attachés à "la mère-patrie" ont ils dû attendre deux dizaines d'années après la guerre pour recevoir de justes hommages officiels

>> Le troisième titre de cet éditto est le début d'un texte (magnifique) d'Aimé Césaire, puisé dans Tropiques que O. D. Lara a relu durant le confinement et dont chaque lecteur appréciera (ou non) la vigueur et la pertinence.

HENRI PIED (*Début du texte d'Oruno D. Lara en pages suivantes*)

(Lire Vichy aux Antilles et en Guyane : 1940-1943 par Léo Elizabeth) (En avril 1943, la population se soulève contre l'administration vichyste autour du Comité Martiniquais de Libération Nationale (CMLN) avec les leaders Victor Sévère et Emmanuel Rimbaud. Le 24 juin, la foule est dans la rue à Fort-de-France aux cris de «Vive la France, Vive de Gaulle». Le 29 juin 1943, la 3e compagnie basée au camp de Balata et placée sous l'autorité du Commandant Tourtet, entre en mutinerie et se joint au mouvement de résistance. Georges Mauvois relate le rôle de Georges Gratiat dans cet épisode) - L'Amiral Robert quitte contraint et forcé l'île en juillet 1943. Le pouvoir est aussitôt remis entre les mains d'Henri Hoppenot, l'ambassadeur de la France combattante à Washington, qui proclame le ralliement de la Martinique à la France libre le 14 juillet 1943. Louis Ponton venu d'Afrique équatoriale devient le nouveau gouverneur de la Martinique.)

LA 1ERE PARTIE DU TEXTE DE ORUNO D. ?LARA

Pendant mon confinement, j'ai relu TROPIQUES. Quelques lignes de Suzanne et de son mari, Aimé CÉSAIRE, ont retenu mon attention.

J'aurais aimé citer un extrait de texte de Suzanne CÉSAIRE, mais, faute d'espace, mon directeur du journal et ami n'acceptera pas de le publier. En revanche, je vous livre quelques réflexions de CÉSAIRE qui, à mon avis, sont toujours d'actualité.

*Ce qui rend impossible
« notre Renaissance, c'est
que, depuis trois siècles,
ici toute pensée est profanée ;
toute indépendance brisée,
toute hardiesse combattue ;
toute fierté abaissée, et paral-
lèlement, toute lâcheté, toute
bassesse, honorée, prônée,
propagée, encouragée, récom-
pensée.*

.....
*On tremble en pensant à la
qualité des âmes formées ici
depuis un siècle bientôt. Un
siècle d'esclavage surnois,
de démission, de lâcheté indi-
viduelle et collective.*

*Un égoïsme féroce.
Un conformisme répugnant.
Un siècle après l'abolition de
l'esclavage on ne saurait ima-
giner le degré d'indifférence,
de mépris que professe à
l'égard du prolétariat noir, la
bourgeoisie de ce pays.*

.....
*....90 % des jeunes gens fabri-
qués ici par l'école (hélas !) la
famille, oui, la famille et le
RESTE, le RESTE surtout, sont*

*dans une torpeur morale voi-
sine de l'abrutissement. Si la
grande et saine colère du
peuple ne vient (comme il y a
un siècle) se jeter à la traverse,
nous marchons tout droit au
terme logique de 3 siècles
d'histoire antillais : le triomphe
du larbinisme intégral ». A. CÉ-
SAIRE, Tropiques n°10 février
1944, J-M PLACE.*

**Ainsi, la roue tourne.
La grande roue hydraulique de
l'Histoire.**

Les populations de Guade-
loupe, de Martinique et de
Guyane, longtemps réduites à
l'impuissance par des pro-
grammes scolaires savamment
dosés, par des politiciens
nullement pressés d'ouvrir le
portail de la connaissance his-
torique, les colonisés décou-
vrent leur passé et
s'insurgent !

Cette découverte apparaît
comme le début, les premiers
pas de ceux qui progressent
dans le « labyrinthe de la soli-
tude » : n'est-ce pas la formule
utilisée par l'écrivain mexicain
Octavio PAZ pour intituler l'un
de ses romans ?

Car, mes amis, enseignants,
syndicalistes, élèves des lycées
et collèges, face à l'Histoire qui
s'entrouvre à vous depuis peu,
un point doit être souligné au
trait rouge : la progression vers
la compréhension de l'Histoire
s'effectue dans la complexité et
dans la douleur.

Préparez-vous à souffrir, à vociférer, à briser des icônes, à enlever vos oripeaux de colonisés

pour revêtir les habits sobres
des hommes et des femmes
libres !

Plus de soubrettes doudous of-
fertes sur canapé aux hôtes de
passage, plus de laquais –
comment CÉSAIRE les fus-
tigeait-ils ?- des larbins. Quand
donc cessera dans nos terri-
toires éclairés par l'Histoire, ce
larbinisme stigmatisé par le dé-
puté-maire !

Un larbinisme intégral que je re-
trouve dans le comportement de
certains de nos compatriotes
des îles et de Guyane, qui se
précipitent pour aller à la soupe
et boire goulument dans
l'écuelle tendue par les domi-
nants colonisateurs et leurs
acolytes.

**Préparez-vous à souffrir,
à vociférer, à briser des
icônes...**

Donc, plus de larbins et plus de
ces charlatans chevronnés,
émérites, plus de ces bas bleus
minaudantes – spécialisées
dans la flagornerie –qui encom-
brent tant les places et les rues
où ils tiennent boutiques. Ces
démagogues qui savent si bien
plaire jusqu'ici au public, profi-
tant de son ignorance de l'His-
toire pour lui inoculer leurs
drogues et leurs potions !

La prise de conscience, l'ouver-
ture du portail de l'Histoire, pé-
nétrer dans ce domaine hérité
des ancêtres, vous permettront
de comprendre que vous êtes
des propriétaires de cette His-
toire. Arrêtons-nous sur une
brève explication.

J'ai tenté dans un ouvrage à



Alex Ursulet :

« Il faudra bien qu'un jour il y ait un face-à-face entre une accusation et une défense... »

Défenseur avec Me Dominique Monotuka des prévenus dénommés les « sept d'Océanis », le célèbre avocat martiniquais, Alex Ursulet, décline ici sa vision de ce dossier, dont nous solliciterons d'autres parties prenantes dans nos futurs numéros. Alex Ursulet qui partage également son regard, très enthousiaste, sur cette nouvelle génération d'activistes martiniquais.es. Et sur ce qu'il s'est passé un certain 22 mai 2020... Mais d'abord, quelques propos de la « robe noire » sur ce fléau - à la récurrence insupportable et mortifère - des violences policières.

ANTILLA : Suite à la mort de George Floyd aux USA, les violences policières sont, une fois de plus, au centre de l'actualité. Vous avez défendu un homme victime de ces violences, Abdelkader Ghedir, avec une issue - au terme

d'une longue procédure - ayant conduit, en 2018, à la condamnation de la France. Pouvez-vous nous rappeler cette histoire ?

Alex URSULET : C'est l'une des affaires les plus doulou-

reuses de ma vie professionnelle. Ce garçon avait 20 ans, était en pleine forme, gentil. Un jour il attendait avec un copain sur le quai d'une gare et un délinquant, d'1 mètre 60-70, était recherché par la police ferroviaire, la SUGE (Surveillance Générale),

Municipales St Joseph:

un « mélange des genres » au second tour?

A lors que les joséphins s'orientent vers une triangulaire classique opposant les 3 premières listes du scrutin municipal du 15 mars 2020, un document circulant sur les réseaux sociaux, tel un coup de tonnerre, vient bousculer la quiétude des chaumières joséphines. Rappelons les résultats des élections municipales 2020 à Saint-Joseph:

- ENSEMBLE REUSSIR SAINT JOSEPH (Yan MONPLAISIR): 42,90%; (1 848 voix).

- L'UNION POUR LA REUSSITE (Camille Alexandre MARLET): 11,77% ; (507 voix).

-CHOISSISSONS D'AVANCER ENSEMBLE: (Laurent Jean SAINT-HONORE) :11,37%;(490 voix).

- COMPETENCE AUDACE PERFORMANCE: (Simon MORIN) : 9,31%; (401 voix).

- LYANNAJ POU SENJOZEF VANSÉ: (Manuëla KECLARD-MONDESIR): 9,31%:

(401 voix).

- ENSEMBLE AVANCONS: (Thierry Théodores COLER): 5,96%; (257 voix).

-APDJ: (Rosalie Brigitte BARDEL :4,96%; £(214 voix).

- AMBITION JOSEPHINE: (M. Max PIED): 2,92%; (126 voix).

- KONSTRUI ANSAM POU

SAINT-JOSEPH (Nausica NIASME): 1,46%; (63 voix).

Depuis ce vendredi 29 mai 2020, l'union des candidats déçu, du 1^{er} tour est dans toutes les conversations au bourg et dans les campagnes. Comme un dernier baroud d'honneur, le mot d'ordre « *barrer la route à chaben* », semble sidérer bon nombre d'administrés du fait de la composition inattendue de ceux qui y participent. En effet, des adversaires n'ayant pour seul dénominateur commun que leur origine et leur rattachement de naissance joséphin (« je suis né à saint-joseph » déclamé tel un mantra au 1^{er} tour) auraient trouvé un terrain d'entente, partant, une « subtile » dialectique politique dont il faudrait convaincre les votants du second tour. Électeurs qui devraient accepter que soit jeté aux orties ce qui la veille encore constituait l'essentiel de leurs discours, des idéologies et valeurs jusque-là défendues... Un affrontement avec Laurent SAINT-HONORE, sorti en 3^{ème} position, (à un mouchoir de poche [17 voix] du candidat déchu du M.I.M, Camille MARLET), ou avec Yan Monplaisir sorti en tête au 1^{er} tour, semble justifier pleinement à leurs yeux une alliance contre nature. La fin justifiant les moyens, cela suffit pour fermer les yeux sur les incompatibilités idéologiques et les attaques cinglantes proférées lors de la campagne du 1^{er} tour entre ces meilleurs ennemis. L'alternative politique, proposée par Laurent Saint-Honoré, et sa réactivité au sortir du confinement (distribution massive de masques aux joséphins) et l'avance

confortable de la liste de Yan MONPLAISIR sont venus semer une véritable panique chez les candidats sortis les derniers du premier tour de ces municipales.

La non présentation de « Tanon » Athanase Jeanne-Rose à sa réélection aura créé bien des surprises.... Parce que le le premier tour de l'élection municipale s'est déroulé en pleine pandémie de coronavirus, de nombreux habitants de Saint-Joseph n'ont pas pris part au scrutin : par rapport à la municipale de 2014, la participation au premier tour a chuté de 10,1 points. À Saint-Joseph, le taux d'abstention atteint 62,9%. 4480 Joséphins se sont persentés aux bureaux de vote. Yan Monplaisir tête de la liste "Ensemble Réussir Saint Joseph", a fini en tête du premier tour de l'élection municipale à Saint-Joseph avec 42,9% des suffrages, laissant derrière lui le candidat Camille Alexandre Marlet (11,77% des suffrages) et le candidat Laurent Jean Saint-Honoré (11,37% des voix). Ne faudrait-il pas craindre que le mélange des genres offert au second tour ne soit un autre facteur d'abstention?

Quel candidat dans de telles conditions succédera à Athanase Jeanne-Rose à la tête de la municipalité ? Lors des précédentes municipales, Athanase Jeanne-Rose était arrivé en tête du premier tour avec 3882 voix (70,3%), devant Camille Marlet (1338 voix) et Thierry Coler (divers gauche) 301 suffrages.

Gérard Dorwling-Carter.



**Johanna Salton,
consule générale de Sainte-Lucie :**
**« On ne pouvait pas rester
fermés indéfiniment ;
on doit vivre avec le Covid »**



Steeven Jean-Yves Zamor :

« Les autres ont pris le parti de vivre comme des mangoustes : vivons heureux, vivons cachés... »

Suite à la récente « Journée mondiale de lutte contre l'homophobie », nous avons échangé sur ce sujet avec le martiniquais Steeven Jean-Yves Zamor, célèbre figure du monde de la mode, créateur et directeur de l'agence internationale de mannequins *Your Angel Models*. Entretien sans 'langue de bois'...

Antilla : Invité d'un récent *Journal Télévisé*, vous avez mentionné une plus grande tolérance de la société martiniquaise, il y a quelques décennies de cela, quant à l'homosexualité : ce propos peut surprendre, non ?

Steeven Jean-Yves Zamor : A l'époque les gens savaient qu'il y avait des concubinages, mais n'allaient pas dénoncer ou menacer les concerné.e.s. C'étaient des 'secrets de Polichinelle', dont les gens s'accommodaient ; ça pouvait être des petits commérages d'après messe, mais de la façon dont j'ai vu mes

== Ajl 00881.1923 ==



SOCIETE OZANAM
Société Anonyme d'Habitations
à Loyer Modéré
au Capital de 812 768 €
Siège Social : Route de la Pointe
de Jaham - 97233 Schoelcher
SIRET: 303 149 983 00023
n° INSEE : 820 97 209 0004
Tél : 0596 61 42 12

Objet : Assemblée Générale mixte de la SA d'HLM OZANAM, lundi 29 juin 2020, à neuf heures (9 h 00)

Les actionnaires de la SA D'HLM OZANAM sont avisés qu'une Assemblée Générale annuelle mixte se tiendra le

lundi 29 juin 2020, à 9 heures

au siège social, route de la Pointe de Jaham
 97 233 Schœlcher,
 à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant.

Compte-tenu de l'absence de faculté pour les actionnaires d'assister physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle à l'Assemblée, ni de s'y faire représenter physiquement, vous avez la possibilité, pour exprimer votre vote :

- de voter par correspondance ;
- de donner pouvoir au Président du Conseil d'Administration ;
- de donner mandat à un autre actionnaire, à votre conjoint ou à votre partenaire de PACS.

Pour ce faire, nous vous invitons à utiliser le formulaire de vote par correspondance ou le mandat téléchargeables sur le site de la société : <https://www.ozanam-hlm.fr>.

A. A caractère ordinaire

1. Présentation du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée,
2. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée,
3. Présentation des comptes et opérations de l'exercice 2019,
4. Rapports du Commissaire aux Comptes,
5. Approbation des résolutions :
 - approbation des comptes et opérations de l'exercice – quitus aux administrateurs
 - affectation du résultat
 - approbation des conventions règlementées visées à l'article L225-38 du code de commerce
 - désignation de nouveaux administrateurs
 - pouvoirs en vue des formalités

B. A caractère extraordinaire

I. Projet de fusion-absorption de la SILM

6. Approbation du principe et des modalités de la fusion-absorption, au profit de la Société, de la Société Immobilière pour le Lo-

gement à la Martinique ;
 7. Constatation de la réalisation définitive de la fusion et de la dissolution sans liquidation de la Société Immobilière pour le Logement à la Martinique ;
 8. Constatation de l'augmentation corrélative du capital social de la Société ;
 9. Affectation du boni de fusion ;
 10. Pouvoirs à conférer au Directeur Général ou au Président à l'effet de signer la déclaration de régularité et de conformité ;
 11. Modification de l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social ;
 12. Modification de l'article 19 des statuts relatifs à l'admission aux assemblées et aux voix.

II. Dotation en fonds propres

8. Augmentation de capital d'un montant nominal de 500.000 euros par voie d'émission de 31.250 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 16 euros chacune à émettre au pair ;
9. Suppression du droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital susvisée au profit d'Action Logement Immobilier ;
10. Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 500.000 euros ;
11. Modification de l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social ;
12. Modification de l'article 19 des statuts relatifs à l'admission aux assemblées et aux voix ;
13. Augmentation de capital d'un montant maximum de 10.000 euros réservée aux salariés ;
14. Pouvoirs à conférer au Directeur Général ou au Président de la Société, à l'effet d'établir le projet de traité de fusion définitif, de le signer au nom et pour le compte de la Société, et, d'une manière générale, de prendre toutes mesures pour assurer la réalisation définitive de la Fusion.

I. Refonte des statuts

15. Modification des articles 14, 20, 21, 22, 24 et 25 des statuts de la Société pour les mettre en harmonie avec les dispositions des lois PACTE et SOILIH.

Tout actionnaire, ou représentant légal actionnaire, sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire actionnaire.

L'Actionnaire pourra également se faire représenter par son conjoint.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées au Coronavirus (Covid-19) et conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et au décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, le Conseil d'administration a décidé que l'Assemblée Générale mixte de la Société, convoquée pour le 29 juin 2020, se tiendra à huis clos, hors la présence physique des actionnaires.

En conséquence, les actionnaires sont invités En conséquence, les actionnaires sont invités à s'adresser au Secrétariat de Direction de la société soit par le mail ozanam@ozanam-hlm.fr, soit par téléphone

au 0596 61 42 12 pour obtenir communication des dossiers.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou à donner pouvoir au président de l'Assemblée Générale ou à un tiers, selon les modalités précisées dans le présent avis.

Il est rappelé aux actionnaires qu'ils peuvent adresser des questions écrites dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration
 Ajl 00881.1923

== Ajl 00909.1923 ==



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MODIFICATIF

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Ville de la Trinité
 51, Avenue Casimir BRANGLIDOR
 97220 La TRINITE CEDEX
 Téléphone : 05.96.58.20.12
 Fax : 05.96.58.67.36
www.mairie-latrinite.fr

OBJET DU MARCHÉ :

Travaux de réalisation du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :

- Lot 1 : Gros œuvre - Equipement
- Lot 2 : Electricité
- Lot 3 : Mini station d'épuration
- Lot 4 : Modulaire

MODE DE PASSATION :

Marché passé selon la procédure adaptée (article L 2123-1-1° du Code de la Commande Publique).

Le reste sans changement

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :

Jeudi 28 mai 2020

La Trinité, le 27 mai 2020

Le Maire

Frédéric BUVAL

Ajl 00909.1923

== Ajl 00911.1923 ==

URSUDON

SCI au capital de 2000 €

Siège social :

51, rue de la Clairière,

97200 Fort-de-France

833 709 611 RCS de Fort-de-France

L'AGE du 01/02/2020 a décidé de :

- Prendre acte de la cessation des fonctions de Gérant de Mme URSULET Laura.

Mention au RCS de Fort-de-France

Ajl 00911.1923

**== Ajl 00913.1923 ==
TI'BAKOUA**

**Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social :
rue Case Toto Petite Anse
97217 LES ANSES D'ARLET
RCS FORT DE FRANCE
851 932 822**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal de décision de la Présidente du 12 mars 2020 : Madame Céline PERRIN demeurant rue Dereck Walcott 97223 LE DIAMANT est révoquée de ses fonctions de Directeur Général de la SAS TI'BAKOUA. Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE

Pour avis,
Ajl 00913.1923

**== Ajl 00914.1923 ==
AVIS DE MODIFICATION**

**Dénomination sociale : AGORALEX
Forme : SELARL
Siège social :
Centre d'affaires Agora
Zac Etang Z'Abrirot
97200 FORT DE FRANCE
Capital social : 102.141 euros
Numéro SIREN : 413141169
RCS Fort-de-France**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26/05/2020 les associés ont décidé de transférer à compter du 26/05/2020 le siège social qui était au Centre d'affaires Agora Bât. A4ème étage ZAC de l'Etang Z'Abrirot 97200 FORT DE FRANCE à l'adresse suivante : 10 rue de la Retraite - Redoute 97200 FORT DE FRANCE.

L'article 5 des statuts a été modifié, en conséquence.

Au terme de cette même assemblée générale les associés ont décidée de modifier l'objet social de la société pour y ajouter l'activité suivante « *délivrer des formations à destinations des clients et des autres membres de la profession.* »

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Fort-de-France.

Pour avis
Ajl 00914.1923

**== Ajl 00915.193 ==
ACTIV-CMC**

**Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
(En formation)
Résidence Acropole II
Bât. E, Esc 1,
Appartement 1, Les Hauts de Dillon
97200 FORT DE FRANCE**

**Avis de constitution d'une Société
par actions simplifiée
unipersonnelle**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : ACTIV CMC . Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Capital : 500 euros. Siège social : Les**

Hauts de Dillon Résidence Acropole II - Bât. E, Esc 10 - Appartement 1 97200 FORT DE FRANCE (97200). **Objet** : le consulting, la formation, la médiation professionnelle, et scolaire, l'accompagnement socio-professionnel, le coaching, notamment à destination des sourds et malentendants, le développement et la promotion des innovations associées à ces activités, en France et dans tout pays, et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Aux termes des statuts en date du 13 mai 2020, la présidence est exercée par** : Madame Léandre LACLEF, demeurant Résidence Acropole II - Bât. E, Esc 1, Appartement 1, Les Hauts de Dillon - 97200 FORT DE FRANCE (97200).

Les parts sociales sont cessibles entre associés, et au profit de tiers. Toute cession de parts sociales, même à un associé, est soumise à agrément préalable du Président.

La société sera immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Fort-de-France.

Pour Avis
Ajl 00915.1923

**== Ajl 00916.1923 ==
SCP TRIPET - MARRY**

**Notaires associés
56 rue Fernand Clerc
97220 TRINITE
sebastien.tripet@notaires.fr
Tél.: 0596582023**

**AVIS D'INTENTION DE CONSTATA-
TION DE PRESCRIPTION
TRENTENAIRE**

Mme Gontrand Jeannette BRAGANCE, veuve CINCINNATUS, a chargé Me Sébastien TRIPET, notaire à TRINITE, 56 rue Fernand Clerc, de régulariser par acte authentique la prescription trentenaire prévue par l'article 2229 du code civil dont elle entend se prévaloir avec son défunt époux, M. Eléonore Nérée CINCINNATUS, sur une parcelle située à SAINTE-MARIE (97230), 1793 Pain de Sucre, cadastrée section AB, n° 279, pour 07a 45ca. Toute personne pouvant faire valoir un droit quelconque sur ladite parcelle ou la revendiquer, est invitée à se faire connaître de Me TRIPET à l'adresse indiquée ci-dessus. Tous dires, déclaration ou opposition devront être formulées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avant le 17 juillet 2020, date à partir de laquelle il sera procédé à la constatation authentique de la prescription en question.

Pour avis
Maître Sébastien TRIPET
Ajl 00916.1923

**== Ajl 00917.1923 ==
LA BAIE**

**Société Civile de Construction
Vente
Au capital de 1000 Euros
Siège social : Habitation Vatable
Lotissement Vatable 2000
97229 Trois Ilets**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date auxTrois Ilets du 16 avril 2020, il a été Constitué une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme Social : Société civile de construction Vente. **Dénomination social** : LA BAIE. **Siège social** : Habitation Vatable, Lotissement Vatable 2000, 97229 Trois Ilets. **Objet Social** : L'acquisition aux Trois-Ilets (MARTINIQUE) 97229, lieu-dit Vatable, de la parcelle cadastrée section H n° 480, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain. L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'immeuble. La vente des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions. L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives. **Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS de Fort de France. **Capital social** : 1000 Euros, constitué uniquement d'apport en numéraire. Gérance : Monsieur Frédéric PIN, demeurant 88, boulevard Mantega-Righi 06100 Nice. **Clause relative aux cessions de parts** : Agrément requis dans tous les cas, et accordé par le gérant.

Ajl 00917.1923

**== Ajl 00918.1923 ==
GICRAM**

**Groupement Interprofessionnel
des Carrossiers et Réparateurs
Automobiles de Martinique
Siège social :
242 MBÉ Mangot Vulcin
97232 LE LAMENTIN
SIRET : AM197226514407**

Objet : Défense des droits et des intérêts matériels et moraux des professionnels. **Président** : Emile MONTROP.

Ajl 00918.1923

**== Ajl 00919.1923 ==
APPEL DE CANDIDATURES
Publication effectuée en applica-
tion des articles L 141-1, L 141-3 et
R 142-3
du Code Rural et de la Pêche
Maritime**

La SAFER Martinique se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution à toute personne intéressée ou à une collectivité qui se comporte en apporteur de capitaux pour l'agriculture, tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

**Cmne de SAINT-ESPRIT :
1 ha 69 a 99 ca
Situation locative : Fonds Libre
- Peters maillets: S-344 (sans bâtiment)**

Description : Parcelle d'une superficie de 1,69 ha accessible par une servitude empierrée. On y ret-

rouve 248 arbres fruitiers, principalement des agrumes et des goyaviers. On y retrouve un système d'irrigation sans pompe mais avec la tuyauterie et les asperseurs. Il est à noter que ces parcelles sont contaminées au chlordécone à des taux variables ne dépassant pas 1 mg.

La parcelle est bordée par la Rivière Roussanne qui de façon sporadique peut inonder les parties les plus basses.

Les compléments d'information souhaités seront donnés le Vendredi 19 Juin 2020 et le Mardi 23 Juin 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 à la SAFER Martinique, Domaine de Montgérald 1 Av. Louis Domergue 97200 FORT-DE-FRANCE, Tél.: 0596 50 24 00

Les personnes intéressées devront déposer leur dossier de candidature par écrit au plus tard le 10 Juillet 2020. Passée cette date, les candidatures ne seront pas prises en considération.

Pour la SAFER, le 2 juin 2020
Ajl 00919.1923

== Ajl 00920.1923 ==
APPEL DE CANDIDATURES
Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-3 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Martinique se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution à toute personne intéressée ou à une collectivité qui se comporte en apporteur de capitaux pour l'agriculture, tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Commune de SAINT-ESPRIT :
2 ha 08 a 20 ca

Situation locative : Fonds libre

- Peters maillets: S-299 (sans bâtiment)
Description :

Lot 1 : Terrain plat en zone agricole d'une superficie de 2,04 ha bordé par une rivière, entièrement clôturé et divisé en parcs utilisés par l'ancien exploitant pour l'élevage ovin.

D'après les analyses chlordécone effectuées sur le terrain, il serait contaminé à des taux inférieurs à 1 mg/kg (Entre 0,65 mg/kg et 0,07 mg/kg).

On y retrouve :

- Un verger de 250 arbres fruitiers majoritairement composé d'agrumes (Oranges, mandarines, ...), de goyaviers et d'arbres divers (Mangues, avocats, ...).

- 5 ossatures de serres non couvertes équipées d'un ancien réseau d'irrigation.

- Un système complet d'irrigation à réviser couvrant la totalité de l'exploitation (Pompe, asperseurs, tuyauterie, pompe à sable...)

- Du petit matériel d'exploitation

Le bien est bordé par la Rivière Roussanne qui de façon sporadique peut inonder les parties les plus basses.

Les compléments d'information souhaités seront donnés le Vendredi 19 Juin 2020 et le Mardi 23 Juin 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 à la SAFER Martinique, Domaine de Montgérald 1 Av. Louis Domergue 97200 FORT-DE-FRANCE, Tél.: 0596 50 24 00

Les personnes intéressées devront déposer leur dossier de candidature par écrit au plus tard le 10 Juillet 2020. Passée cette date, les candidatures ne seront pas prises en considération.

Pour la SAFER, le 2 juin 2020
Ajl 00920.1923

== Ajl 00921.1923 ==
LA FOURNEE PILOTINE
SARL Au Capital social
de 10 000 €
Siège social :
Rue Toussaint Louverture
97211 RIVIERE PILOTE
RCS Fort de France TMC
830 552 691

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 08 Novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Rue Toussaint Louverture 97211 RIVIERE PILOTE à Avenue des Insurrections Anti-esclavagistes 97211 RIVIERE PILOTE, à compter du 01 Octobre 2019, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de FORT DE FRANCE.

Pour avis,
Ajl 00921.1923

== Ajl 00923.1923 ==
SYNTROPIQUE
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital
de 7 500 €
Siège social : Habitation
Sainte Cécile
Quartier Propreté
97260 LE MORNE ROUGE
829 093 376 RCS FDF

Par assemblée générale extraordinaire, en date du 22 mai 2020 à MORNE ROUGE, a été nommée en qualité de nouvelle cogérante Madame Elise CATTANEO, née le 3 juin 1985 à NANTES, demeurant 2 rue des Balaous à (97229) TROIS ILETS, en remplacement de Monsieur Arnaud LAGARRIGUE de MEILLAC, démissionnaire. L'ensemble des pièces a été déposé au RCS de Fort de France.

Pour avis
Ajl 00923.1923

== Ajl 00928.1923 ==
AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP en date du 01/06/20, il a été constituée une SCCV avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCCV LES JARDINS D'ELISA. **Siège social :** 17 Rue Eucharis Immeuble Dillon 3000 Lot Dillon Stade (97200) Fort de France. **Capital :** 1 000 €. **Objet :** l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement. **Durée :** 99 ans. **Gérance :** M. Fabrice BELLARD. **Immatriculation :** RCS de Fort de France

Ajl 00928.1923

== Ajl 00929.1923 ==
AVIS DE CONSTITUTION

Par actes sous seing privés du 04/06/2020, il a été constitué soixante sociétés présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société en Nom Collectif. **DENOMINATION :** QUATUOR 1, QUATUOR 2, QUATUOR 3, QUATUOR 4, QUATUOR 5, QUATUOR 6, QUATUOR 7, QUATUOR 8, QUATUOR 9, QUATUOR 10, QUATUOR 11, QUATUOR 12, QUATUOR 13, QUATUOR 14, QUATUOR 15, QUATUOR 16, QUATUOR 17, QUATUOR 18, QUATUOR 19, QUATUOR 20, QUATUOR 21,

QUATUOR 22, QUATUOR 23, QUATUOR 24, QUATUOR 25, QUATUOR 26, QUATUOR 27, QUATUOR 28, QUATUOR 29, QUATUOR 30, QUATUOR 31, QUATUOR 32, QUATUOR 33, QUATUOR 34, QUATUOR 35, QUATUOR 36, QUATUOR 37, QUATUOR 38, QUATUOR 39, QUATUOR 40, QUATUOR 41, QUATUOR 42, QUATUOR 43, QUATUOR 44, QUATUOR 45, QUATUOR 46, QUATUOR 47, QUATUOR 48, QUATUOR 49, QUATUOR 50, QUATUOR 51, QUATUOR 52, QUATUOR 53, QUATUOR 54, QUATUOR 55, QUATUOR 56, QUATUOR 57, QUATUOR 58, QUATUOR 59, QUATUOR 60. **CAPITAL :** 200 Euros. **SIÈGE SOCIAL :** ESPACE DILLON 3000 - 17 Rue Georges EUCHARIS - 97200 FORT DE FRANCE. **OBJET :** le financement, l'exploitation commerciale directe ou indirecte, la location sous toutes ses formes d'investissements mobiliers ou immobiliers et leur revente. **DURÉE :** 50 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS. **ASSOCIE :** Thibaud ASSIER de POMPIGNAN, Anse Marguerite, Cap-Est, 97240 Le François. **ASSOCIE-GERANT :** ECOFIP SAS, Immeuble Phénix, Zac du Lareinty 97232 LAMENTIN, RCS Fort de France 445 150 253. **GERANT :** ECOFIP GESTION SARL, Immeuble Phénix, Zac du Lareinty 97232 LAMENTIN rcs Fort de France 522 425 651

Les sociétés seront immatriculées au RCS de : Fort de France

Pour avis,
Ajl 00929.1923

== Ajl 00930.1923 ==
C.A.P.E 97 SARL
Jeanne d'Arc
97232 LE LAMENTIN
Au capital de 7622.45 €
SIRET : 41890307600036

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 06 juin 2020 Madame CEPHISE Jeannette demeurant à Lotissement les Moubins Gros raisins 97228 SAINTE LUCE est nommée gérante en remplacement de Monsieur Jean Claude LAMOUREUX.

Pour avis
Ajl 00930.1923

== Ajl 00946.1923 ==
ECOFIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE FRANCE
523 488 419 RCS Fort de France

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KABARA 10 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KABARA 10 - n°794 992 297 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KABARA 10 au profit de la Société ECOFIN,

associée unique personne morale de la SNC KABARA 10, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.
Ajl 00946.1923

== Ajl 00982.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 11 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 11 – n°800 498 461 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 11 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 11, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.
Ajl 00982.1923

== Ajl 00912.1923 ==

AXXI IMMO

Forme juridique : SCI. **Le gérant majoritaire** : M. Cyrille VARRIN-DOYER. **Siège** : 4 Résidence Le Végétal – Lotissement Colibri – 97200 FORT DE FRANCE. **Date de création** : 21 février 2020. **La société a pour objet** : L'acquisition, la conservation, l'administration et la mise en location de tout terrain et immeuble construit ou en

cours de construction. La réfection, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble ainsi que la réalisation e tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination. La mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens et droits immobiliers appartenant à la Société à l'un quelconque de ses associés. Toute opération financière, mobilière ou immobilière, directement ou indirectement rattachée à l'objet social, en facilitant la réalisation et n'affectant pas le caractère civil de la Société.

Ajl 00912.1923

== Ajl 00931.1923 ==

LE DIAMANT

**Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 1 Lot les Filaos
97228 SAINTE LUCE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 10/03/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : LE DIAMANT. **Siège** : 1 Lot les Filaos, 97228 SAINTE LUCE.

Durée : 99 ans. **Capital** : 100 euros en numéraire. **Objet** : Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus d'une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. **Inaliénabilité des actions** :

Les actions sont inaliénables pendant une durée de 3 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Madame Sabrina, Suzanne, Mireille HERBIN, demeurant 1 Lot. les Filaos, 97228 SAINTE LUCE

La Société sera immatriculée au RCS de FORT DE FRANCE

POUR AVIS
Ajl 00931.1923

**== Ajl 00934.1923 ==
AVIS DE RADIATION DEFINITIVE
ET LIQUIDATION**

L'AGE, réunie 20/04/2020, au siège de la société de la SCI JOCHALO, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat MR Loïc LOUIS-PHILIPPE, et constate la clôture de la liquidation au 30/04/2020. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Fort de France.

Pour avis
Le gérant
Ajl 00934.1923

== Ajl 00935.1923 ==

S.C.I. TAMAYANI

**48 Rue Victor SHOELCHER
97230 SAINTE MARIE
MARTINIQUE
SIRET : 805 409 497 00015**

AVIS

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, il a été décidé ce qui suit : Changement de gérance à compter du 19/05/2020.

En conséquence, Les statuts ont été modifiés comme suit :

*** Ancienne mention**

La gérance de la société est assurée par : **Monsieur AL ZEIN Nidal**, Demeurant les Hauts de Villeneuve 4 rue Case Nègre 97230 SAINTE MARIE

*** Nouvelle mention**

La gérance de la société est assurée par : **Monsieur AL ZEIN Nicolas Raymond**, Demeurant les Hauts de Villeneuve 4 rue Case Nègre 97230 SAINTE MARIE

Les fonctions de MR ALZEIN Nicolas prennent effet au 01 mai 2020.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE

Pour avis, le représentant légal
Ajl 00935.1923

**== Ajl 00936.1923 ==
AVIS DE CONSTITUTION**

En date du 08/03/2020, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle. **DENOMINATION** : L'HOREB. **SIEGE** : 30 voies des Caraïbes – lotissement campêche – 97215 RIVIERE SALEE. **OBJET** : Librairie - Ventes et commercialisations d'articles religieux. Location de vêtements, hobbes et articles du même genres. Commerce de détails spécialisés se rattachant à l'activité. **DUREE** : 15 ANNEES. **CAPITAL** : 6.000€ ainsi réparti : 3.000€ en nature et 3.000€ en numéraire dont 1000€ libéré. **GERANCE** : MME SUNVE Marie-Alice

Pour avis
Le représentant légal
Ajl 00936.1923

== Ajl 00937.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KABARA 48 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KABARA 48 – n°801 571 761 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KABARA 48 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KABARA 48, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France. Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00937.1923

== Ajl 00938.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KABARA 47 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KABARA 47 – n°801 571 720 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KABARA 47 au profit de la Société ECOFIN,

associée unique personne morale de la SNC KABARA 47, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00938.1923

== Ajl 00939.19923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KABARA 46 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KABARA 46 – n°801 564 352 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KABARA 46 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KABARA 46, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

aJL 00939,1923

== Ajl 00940.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KABARA 39 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KABARA 39 – n°801 054 826 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KABARA 39 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KABARA 39, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France. Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00940.1923

== Ajl 00941.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KABARA 38 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KABARA 38 – n°801 054 800 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KABARA 38 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la

SNC KABARA 38, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00941.1923

**== Ajl 00942.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KABARA 35 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KABARA 35 – n°801 054 743 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KABARA 35 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KABARA 35, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00942.1923

**== Ajl 00943.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KABARA 32 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KABARA 32 – n°801 054 669 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KABARA 32 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KABARA 32, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00943.1923

**== Ajl 00944.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KABARA 24 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KABARA 24 – n°801 053 745 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KABARA 24 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la

SNC KABARA 24, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00944.1923

**== Ajl 00945.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KABARA 13 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KABARA 13 – n°797 465 267 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KABARA 13 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KABARA 13, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00645.1923

== Ajl 00947.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KABARA 8 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KABARA 8 – n°794 992 263 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KABARA 8 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KABARA 8, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00947.1923

== Ajl 00948.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 30 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 30 – n°801 629 833 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI 30 au profit de la Société ECOFIN, asso-

ciée unique personne morale de la SNC KACI 30, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00948.1923

== Ajl 00949.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 27 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 27 – n°801 629 650 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI 27 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KACI 27, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00949.1923

== Ajl 00950.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 22 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 22 – n°801 629 478 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI 22 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KACI 22, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00950.1923

== Ajl 00951.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 19 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 19 – n°801 629 296 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI 19 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KACI 19, sans qu'il y ait lieu à liquidation,

sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00951.1923

**== Ajl 00952.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 18 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 18 – n°801 629 247 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI 18 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KACI 18, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00952.1923

**== Ajl 00953.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 14 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 14 – n°800 494 056 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI 14 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KACI 14, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00953.1923

**== Ajl 00954.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 13 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 13 – n°800 498 727 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI

13 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KACI 13, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00954.1923

**== Ajl 00955.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 12 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 12 – n°800 498 693 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI 12 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KACI 12, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00955.1923

== Ajl 00956.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 5 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 5 – n°797 465 747 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI 5 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KACI 5, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.
Ajl 00956.1923

== Ajl 00957.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 3 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 3 – n°797 465 697 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI 3 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KACI 3,

sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.
Ajl 00957.1923

== Ajl 00958.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 50 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 50 – n°801 572 322 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI 50 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KACI 50, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.
Ajl 00958.1923

== Ajl 00959.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 42 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 42 – n°801 633 421 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI 42 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KACI 42, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.
Ajl 00959.1923

== Ajl 00960.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 41 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 41 – n°801 633 298 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI 41 au profit de la Société ECOFIN, asso-

ciée unique personne morale de la SNC KACI 41, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00960.1923

**== Ajl 00961.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 39 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 39 – n°801 633 207 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI 39 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KACI 39, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00961.1923

**== Ajl 00962.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 35 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 35 – n°801 632 613 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI 35 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KACI 35, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00962.1923

**== Ajl 00963.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KACI 34 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KACI 34 – n°801 632 399 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KACI

34 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KACI 34, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00963.1923

**== Ajl 00964.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC JICAMA 7 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC JICAMA 7 – n°797 718 004 RCS de Saint-Denis – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC JICAMA 7 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC JICAMA 7, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Saint-Denis.

Ajl 00964.1923

== Ajl 00965.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC JICAMA 6 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC JICAMA 6 – n°797 717 998 RCS de Saint-Denis - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC JICAMA 6 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC JICAMA 6, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Saint-Denis.

Ajl 00965.1923

== Ajl 00966.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC JICAMA 5 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC JICAMA 5 – n°797 717 980 RCS de Saint-Denis – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC JICAMA 5 au profit de la Société ECOFIN,

associée unique personne morale de la SNC JICAMA 5, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Saint-Denis.

Ajl 00966.1923

== Ajl 00967.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC JAR 50 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC JAR 50 – n°793 940 693 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC JAR 50 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC JAR 50, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00967.1923

== Ajl 00968.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC JAR 49 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC JAR 49 – n°793 940 677 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC JAR 49 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC JAR 49, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00968.1923

== Ajl 00969.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC JAR 48 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC JAR 48 – n°793 940 644 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC JAR

48 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC JAR 48, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00969.1923

**== Ajl 00970.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC JAR 47 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC JAR 47 – n°793 940 602 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC JAR 47 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC JAR 47, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00970.1923

**== Ajl 00971.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC JAR 46 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC JAR 46 – n°793 940 578 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC JAR 46 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC JAR 46, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00971.1923

**== Ajl 00973.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC ILEA 46 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC ILEA 46 – n°750 715 054 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC ILEA

46 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC ILEA 46, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00973.1923

**== Ajl 00974.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 22 a décidé conformément aux dispositions de l'article de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 22 – n°800 493 975 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 22 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 22, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00974.1923

== Ajl 00975.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 21 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 21 – n°800 493 660 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 21 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 21, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00975.1923

== Ajl 00977.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 19 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 19 – n°800 493 892 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC

KAIBU 19 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 19, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00977.1923

== Ajl 00978.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 18 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 18 – n°800 493 868 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 18 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 18, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00978.1923

== Ajl 00979.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 17 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 17 – n°800 493 793 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 17 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 17, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00979.1923

== Ajl 00980.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 16 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 16 – n°800 493 850 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC

KAIBU 16 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 16, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00980.1923

**== Ajl 00981.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 12 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 12 – n°800 494 130 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 12 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 12, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00981.1923

**== Ajl 00983.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 10 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 10 – n°794 992 438 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 10 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 10, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00983.1923

**== Ajl 00984.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 33 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 33 – n°801 052 721 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC

KAIBU 33 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 33, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00984.1923

**== Ajl 00985.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 32 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 32 – n°801 052 697 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 32 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 32, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00985.1923

== Ajl 00986.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 31 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 31 – n°801 052 630 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 31 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 31, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00986.1923

== Ajl 00987.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte

que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 30 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 30 – n°800 493 462 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 30 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 30, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

== Ajl 00988.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 29 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 29 – n°800 493 496 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 29 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 29, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00988.1923

== Ajl 00989.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 27 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 27 – n°800 493 579 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 27 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 27, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

== Ajl 00990.1923 ==

ECOFIN

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros**

**Siège social : 17 rue Georges
EUCCHARIS**

**Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 26 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 26 – n°800 493 678 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 26 au profit de la Société ECOFIN,

associée unique personne morale de la SNC KAIBU 26, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00990.1923

**== Ajl 00991.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 25 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 25 – n°800 493 934 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 25 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 25, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

**== Ajl 00992.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France**

523 488 419 RCS Fort de France

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 23 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 23 – n°800 493 629 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 23 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 23, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00992.1923

**== Ajl 00993.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France
AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC JONC 36 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC JONC 36 – n°793 263 831 RCS de Fort de France – à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC JONC 36 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC JONC 36, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS – Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00993.1923

**== Ajl 00994.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC JONC 29 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC JONC 29 – n°793 262 874 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC JONC 29 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC JONC 29, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00994.1923

**== Ajl 00995.1923 ==
ECOFIN**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France**

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte

ANNONCES LÉGALES

que l'associé unique personne morale de la SNC JONC 25 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC JONC 25 – n°793 262 122 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC JONC 25 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC JONC 25, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00995.1923

== Ajl 00997.1923 ==
ECOFIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC JICAMA 9 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC JICAMA 9 – n°797 752 649 RCS de Saint-Denis - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission

universelle du patrimoine de la SNC JICAMA 9 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC JICAMA 9, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Saint-Denis.

Ajl 00997.1923

== Ajl00972.1923 ==
ECOFIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC IXORA 31 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC IXORA 31 – n°751 353 384 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC IXORA 31 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC IXORA 31, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le rembour-

sement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00972.1923

== Ajl00976.1923 ==
ECOFIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 17 rue Georges
EUCHARIS
Espace DILLON 3000
97200 FORT DE France
523 488 419 RCS Fort de France

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 juin 2020, il résulte que l'associé unique personne morale de la SNC KAIBU 20 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la SNC KAIBU 20 – n°800 494 023 RCS de Fort de France - à compter du 8/6/2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SNC KAIBU 20 au profit de la Société ECOFIN, associée unique personne morale de la SNC KAIBU 20, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au 17 rue Georges EUCHARIS - Espace DILLON 3000 – 97200 FORT DE France.

Mention sera faite au RCS : Fort de France.

Ajl 00976.1923



125 commerces et services
à votre disposition.

2000 places de parking.

Ouvert du :

Lundi au Jeudi de 9 heures à 20h30
les Vendredis et Samedis de 9 heures à 21h

INCROYABLE !
Comment ne pouvons-nous pas gérer cette ressource ?
(Photo prise le 10 Juin 2020)



L'îlot Vins

L'Art du Vin



VINS | CHAMPAGNES | SPIRITUEUX | EPICERIE FINE

Ruinart

BELVEDERE



Hennessy

L'ÉPICERIE
DE PROVENCE



MOÛT & CHARDON

SAINT
JAMES

L'ÎLOT VINS
C. Cial Carrefour Cluny
97233 SCHÛELCHER
Tél. 05 96 60 29 43
cluny@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Z.I. de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 50 32 29
jambette@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Zone de Manhity
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 51 58 81
manhity@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
CC Marin Village
97290 LE MARIN
Tél. 05 96 68 91 51
marin@lilotvins.com

www.ilot-vins.fr



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION - WWW.MANGERBOUGER.FR